



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/46
10 octobre 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-sixième réunion
Doha, 8-12 novembre 2008

PROPOSITION DE PROJET: SAINTE-LUCIE

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante:

Elimination

- Plan de gestion de l'élimination finale des SAO dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation (deuxième tranche)

Canada

FICHE D'EVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS
Sainte-Lucie

(I) TITRE DU PROJET	ORGANISME:
Plan d'élimination de CFC	Canada

(II) DERNIERES DONNEES DE L'ARTICLE 7 (Tonnes PAO)				ANNEE: 2007	
CFC: 0	CTC: 0	Halons: 0	MB: 0	TCA: 0	

(III) DERNIERES DONNEES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (Tonnes PAO)										ANNEE: 2007			
Substances	Aérosols	Mousses	Halons	Refrigération		Solvants	Agents de transformation	Inhalateurs a doseur	Utilisation de laboratoire	Bromure de méthyle		Gonflage de tabac	Total Sector Consumption
				Fabrication	Services d'entretien					QPS	Non QPS		
CFC													0.
CTC													0.
Halons													0.
Methyl Bromide													0.
TCA													0.

(IV) DONNEES DU PROJET			2007	2008	2009	2010	Total
Limites de la consommation du Protocole de Montréal		CFC	1.2	1.2	1.2	0.	
Consommation maximale permise (Tonnes PAO)		CFC	1.2	1.2	1.2	0.	
Coûts de projet (\$US)	Canada	Coûts de projet	156,000.		49,000.		205,000.
		Coûts de soutien	20,280.		6,370.		26,650.
Total des fonds approuvés en principe (\$US)		Coûts de projet	156,000.		49,000.		205,000.
		Coûts de soutien	20,280.		6,370.		26,650.
Total des fonds débloqués par le Comité exécutif (\$US)		Coûts de projet	156,000.		0.		156,000.
		Coûts de soutien	20,280.		0.		20,280.
Total des fonds demandés pour l'année en cours (\$US)		Coûts de projet			49,000.		49,000.
		Coûts de soutien			6,370.		6,370.

(V) RECOMMANDATION DU SECRETARIAT:	Approbation générale
---	-----------------------------

QPS: Applications sanitaires préalables à l'expédition

Non-QPS: Applications autres que sanitaires et préalables à l'expédition

DESCRIPTION DU PROJET

1. Agissant pour le compte du Gouvernement de Sainte-Lucie, le Gouvernement du Canada a présenté un rapport périodique sur la réalisation du premier programme de travail du plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) de Sainte-Lucie à la 56^{ème} réunion du Comité exécutif. Le Canada a également présenté une demande de financement de la deuxième tranche du PGEF au montant global de 49 000 \$US plus des frais d'appui d'agence à hauteur de 6 370 \$US.

Contexte

2. Le PGEF de Sainte-Lucie a été approuvé par le Comité exécutif lors de sa 52^{ème} réunion. Il vise à éliminer de façon définitive et finale toute consommation de CFC dans le pays avant la fin de l'année 2009. Le Comité exécutif a approuvé, en principe, le financement total de 205 000 \$US plus des frais d'appui d'agence au montant de 26 650 \$US. Lors de la même réunion, le Comité exécutif a également approuvé la somme de 156 000 \$US, plus des frais d'appui d'agence à hauteur de 20 280 \$US, fonds destinés à l'exécution de la première tranche du PGEF.

Rapport périodique sur l'exécution de la première tranche du PGEF

3. Suite à l'approbation du PGEF par le Comité exécutif, 27 techniciens frigoristes ont bénéficié, ou bénéficient actuellement, d'une formation; le module de formation sera revu afin d'y inclure la conversion avant fin 2008; le programme de formation des agents des douanes sera dispensé vers la fin du mois de janvier 2009; la réglementation des SAO est actuellement revisitée par un consultant qui rédigera, ensuite, un Projet de loi spécifique sur le Protocole de Montréal (qui comprend désormais les HCFC); une association des techniciens frigoristes est en cours de création. Des kits de conversion, destinés aux sous-secteurs de la réfrigération domestique et commerciale et aux climateurs d'automobile, ont été achetés. Un consultant local a été recruté pour aider à l'exécution des activités prévues dans le PGEF.

4. Au mois de septembre 2008, 99 163 \$US, sur les 156 000 \$US approuvés pour la première tranche, ont été décaissés. Une autre enveloppe de 56 164 \$US sera également décaissée: 46 332 \$US en 2008 et 9 832 \$US en mars 2009.

Plan d'action de la deuxième tranche du PGEF

5. Le Gouvernement de Sainte-Lucie s'engage à réaliser les activités suivantes, dans le cadre du second programme de travail du PGEF: poursuite des actions de formation au bénéfice des agents des douanes et d'autres personnels d'agences de contrôle du commerce pour leur permettre de mieux appliquer les règles du Protocole de Montréal; et formation de 20 autres techniciens frigoristes ainsi que la fourniture de matériels et outils d'entretien de base. Il s'agit également de créer un entrepôt virtuel pour gérer la liquidation de CFC non requis, pour s'assurer que ces CFC sont exportés pour réutilisation ou détruits; ainsi que des activités de contrôle et de vérification.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT

OBSERVATIONS

6. Le Gouvernement de Sainte-Lucie a signalé, pour 2007, une consommation nulle de CFC aux termes de l'Article 7 du Protocole de Montréal. Le Gouvernement du Canada a fait observer qu'actuellement, le niveau de consommation de CFC, en 2008, est de zéro. Il se peut, toutefois, que quelques volumes de CFC soient importés dans le pays avant la fin de l'année en cours. Quant à

l'année 2009, il n'y aura aucune consommation de CFC puisque le Gouvernement de Sainte-Lucie n'envisage pas de délivrer de licences d'importation de CFC.

7. Suite à une demande de clarification sur la fourniture de matériel et d'outils aux frigoristes, à des tarifs réduits, le Canada a fait savoir que ce matériel est revendu aux techniciens à moitié prix. D'autres équipements et outils seront également acquis avec les recettes qui proviendront des ventes. Le Gouvernement de Sainte-Lucie utilise cette approche pour identifier les personnes qui pourraient être tentées de bénéficier du matériel pour la simple raison qu'il est gratuit. Cette pratique a donné des résultats dans le passé car seuls les techniciens qui apprécient la valeur et l'utilité des outils en font la demande.

8. Quant aux efforts de formation des techniciens frigoristes, le Canada a expliqué qu'ils se poursuivront même après le PGEF. Avec la création d'une association de techniciens frigoristes, le secteur de l'entretien veillera à la formation continue des techniciens.

9. Le Secrétariat a demandé des explications supplémentaires sur l'idée de créer une sorte d'entrepôt virtuel pour gérer les CFC non requis. Le Gouvernement du Canada a fait savoir que l'accord avec les techniciens qui achètent les machines de récupération exige de ces derniers qu'ils communiquent les volumes de frigorigènes récupérés, réutilisés et en stock. Or, il s'est avéré que les techniciens ne consignent pas ces informations et données de façon régulière et fiable. C'est pourquoi il semble nécessaire de procéder à un recensement, auprès des techniciens possédant des machines de récupération, pour confirmer les volumes de frigorigènes contaminés et en stock afin que, le cas échéant (en fonction des volumes), des mécanismes de gestion de ces stocks – pour éviter l'échappement accidentel des frigorigènes – soient mis au point en attendant que les Parties décident de la façon la meilleure pour disposer de ces stocks. Cette action de recensement permettra d'alimenter une base de données de frigorigènes contaminés (d'où l'idée d'un entrepôt « virtuel »). On pourrait donner aux utilisateurs autorisés, accès électronique, à cette base de données pour faciliter les efforts de traitement et/ou d'élimination des frigorigènes contaminés.

RECOMMANDATION

10. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale de la deuxième tranche du PGEF avec les coûts d'appui correspondant au niveau de financement indiqué au tableau ci-dessous.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination finale (deuxième tranche)	49 000	6 370	Canada